



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.02.02

Rapporteur : Gilles PERLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 mars 2022

Date d'affichage : 03 mars 2022

L'an deux mil vingt deux,

Le neuf mars à dix-huit heures trente

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Gilles PERLI, 1^{er} Adjoint,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE Adjoints,
Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Claude VINATIER
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance

Objet : Compte administratif 2021 « eau »

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilles PERLI est élu Président de séance.

M. Emeric SALLE, Maire, se retire pour le vote du compte administratif.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de distribution d'eau potable.

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice comptable.

AR Prefecture

005-210501615-20220309-220202-BF
Reçu le 18/03/2022
Publié le 18/03/2022

Le Conseil Municipal doit approuver les résultats du compte administratif de l'exercice 2021« eau ».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :.....	212 175.58 €
Recettes réalisées :.....	188 430.27 €
Résultat de clôture (déficit).....	23 745.31 €
Excédent antérieur reporté	486 320.61 €
Résultat cumulé (excédent).....	462 575.30 €

Dépenses restant à réaliser.....	147 936 €
Recettes restant à réaliser.....	0 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées.....	406 591.34 €
Recettes réalisées.....	415 276.18 €
Résultat de clôture (excédent).....	8 684.84 €
Excédent antérieur reporté	696 672.47 €
Résultat cumulé (excédent)	705 357.31 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

↳ **Accepte** le compte administratif « Commune » 2021.

Fait et délibéré en séance le 09 mars 2022

Le 1^{er} Adjoint
Gilles PERLI

